Date de dépôt : 6 avril 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Joëlle Fiss : Comment se portent les enfants du foyer de Mancy ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis la révélation publique de la maltraitance des enfants au foyer de Mancy, les autorités insistent sur la nécessité de changer de structures et de conduire des réformes de « management » du foyer. L'audit mandaté par le Conseil d'Etat reconnaît, par exemple des « problèmes liés à la mise en place même du foyer, à l'absence de projet institutionnel, à des infrastructures peu adaptées, à un personnel insuffisamment formé et encadré, avec un turn-over important, ainsi qu'une communication désordonnée et peu structurée »¹.

Les autorités compétentes ont admis des problèmes administratifs, tels que des notes envoyées trop tardivement à la hiérarchie, des équipes « en difficulté »², et des « dysfonctionnements »³. L'attention est portée sur la gestion bureaucratique, mais il y a très peu d'informations sur l'état actuel de la santé des enfants qui ont subi les maltraitances (par exemple : violences physiques, punitions excessives, médication excessive très dangereuse).

Or, les dégâts humains ont déjà été subis.

Aujourd'hui, il s'agit de revenir à l'essentiel et de poser des questions au Conseil d'Etat sur l'état de santé (mentale et physique) des enfants qui

^{1 &}lt;u>https://www.ge.ch/document/presentation-analyse-externe-foyer-mancy-plans-action-du-dip</u>

https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/2022030291625-Scandale-de-Mancy-le-departement-savait.html

 $^{^3}$ Id

QUE 1703-A 2/5

« auraient été privés de nourriture, enfermés, projetés au sol, laissés dans leurs excréments ou encore traînés d'une pièce à l'autre par leurs vêtements »⁴.

Sans citer publiquement les noms des enfants qui ont subi ces maltraitances, notamment par respect de leurs vies privées, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Comment se portent tous les enfants qui ont subi les maltraitances depuis ces révélations ?
- 2. Qu'est-ce qui a changé dans le quotidien des enfants depuis ces révélations (et non pas des changements dits structurels)?
- 3. Qui s'occupe de ces enfants à l'heure actuelle au quotidien ?
- 4. Comment est-ce que le dialogue avec les parents a changé depuis les révélations ? Quel est le plan mis en place pour la suite, pour les enfants et parents ?

Que le Conseil d'Etat en soit d'ores et déjà remercié.

1

⁴ https://www.radiolac.ch/geneve/des-deputes-vont-enqueter-sur-le-foyer-demancy/ et https://www.heidi.news/apprendre-travailler/exclusif-des-enfantsautistes-maltraites-dans-l-impunite-au-foyer-de-mancy

3/5 QUE 1703-A

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que des procédures judiciaires sont actuellement en cours sur les évènements qui se seraient déroulés entre 2018 et 2021 au sein du foyer de Mancy, et il escompte que les prochains résultats de ces enquêtes permettront de faire toute la lumière sur les faits.

Le Conseil d'Etat rappelle également que les dysfonctionnements graves et les actes de maltraitance rapportés concernant le foyer ont amené le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) à mandater des experts, en décembre dernier, afin de réaliser une analyse indépendante qui complète un premier audit externe lancé en avril. Leur rapport a été présenté le 3 mars 2022 aux parents des enfants qui ont été ou sont encore hébergés au foyer de Mancy ainsi qu'aux associations de familles. En conclusion de leur rapport, les experts estiment que « la gestion de ce nouveau foyer a, dès l'élaboration du projet jusqu'au dépôt de la plainte pénale début décembre 2021, cumulé les déboires, les incidents institutionnels, les erreurs de jugements, les réponses éducatives inadéquates et une gouvernance déficiente ». Les experts s'accordent toutefois à dire que le foyer fonctionne dorénavant à satisfaction. Ce rapport est intégralement publié et peut être consulté sur internet⁵.

Parmi les 8 jeunes âgés de 10 à 18 ans accueillis à ce jour au foyer de Mancy, 6 étaient déjà hébergés et auraient pu être victimes de maltraitance sur les périodes concernées par les 2 dépôts de plainte pénale effectués par le DIP, respectivement en avril et en décembre 2021. Les 2 autres enfants potentiellement concernés ne sont plus hébergés au foyer de Mancy, l'un étant devenu adulte et l'autre étant retourné à son domicile. Ce dernier est toutefois encore scolarisé dans une école de pédagogie spécialisée de l'office médicopédagogique (OMP) et, selon les retours des équipes et des parents, cela semble bien se dérouler.

S'agissant des changements intervenus depuis les faits rapportés dans les médias, il convient de relever un renouvellement presque complet de l'équipe professionnelle du foyer depuis une année, y compris sa direction qui est arrivée en septembre 2021. Sous l'effet de ces changements ainsi que du renforcement de l'accompagnement du personnel (management de proximité, formation, supervision, analyse de pratique), il est constaté que la prise en charge des enfants et la collaboration avec les parents ont positivement évolué.

⁵ https://www.ge.ch/document/analyse-externe-dysfonctionnements-maltraitanceau-foyer-mancy

QUE 1703-A 4/5

Les enfants accueillis actuellement au sein du foyer se portent bien sur le plan physique et font l'objet d'un suivi très attentif et d'une veille active par l'ensemble des personnes concernées (parents, équipe éducative et médicothérapeutique, partenaires scolaires). S'agissant de leur santé mentale, elle est conditionnée par l'intensité du trouble dont ils souffrent (déficience intellectuelle sévère et/ou trouble du spectre autistique – DI/TSA), ainsi que par la capacité de l'équipe éducative et thérapeutique qui les accompagne à comprendre leurs manifestations et à adapter son intervention. Les membres de l'équipe actuelle, bien que pour la plupart récents au sein du foyer, disposent d'expériences professionnelles antérieures et de compétences qui permettent d'offrir une prise en charge empathique, bienveillante et professionnelle des jeunes, notamment en les accompagnant dans un soin psychique cohérent lorsqu'ils traversent une situation émotionnelle complexe à gérer.

En complément, l'approche éducative et l'encadrement sont adaptés aux besoins particuliers de chaque jeune. Le programme d'apprentissage, de développement de compétences et de connaissances est élaboré au sein d'un projet éducatif individualisé (PEI) et les compétences sociales, de communication et d'autonomie sont particulièrement travaillées au sein du foyer. Chaque jeune bénéficie d'un programme d'activités personnalisé tenant compte de ses compétences avérées et émergentes. Le programme peut être présenté au quotidien sous forme de séquençage à l'aide de pictogrammes, soit pour clarifier les enchaînements au sein d'une même activité, soit pour préciser les moments de transition entre différentes activités afin de permettre au jeune de se repérer dans l'espace et dans le temps.

L'équipe pluridisciplinaire du foyer est composée de 11 éducatrices et éducateurs, d'un assistant socio-éducatif, d'infirmières ou infirmiers (postes en cours de recrutement ou renouvellement), d'une médecin responsable thérapeutique, de 5 veilleurs de nuit et d'un pool de remplaçants fixes, qui assurent une prise en charge de chaque jeune dans sa globalité. A des fins d'amélioration continue, l'équipe est particulièrement attentive à construire son intervention sur la base des observations quotidiennes, de l'échange interprofessionnel et d'une coordination avec les familles, les partenaires des écoles qui accueillent les jeunes sur le temps scolaire ainsi que le réseau médical et thérapeutique.

Le dialogue avec les parents est primordial car ils sont les premiers experts de leurs enfants. Une collaboration continue est assurée par le biais des contacts avec les référents éducatifs et la direction. Les échanges téléphoniques, par courriels, par cahier de communication et au travers de réunions bilatérales sont les canaux de partage d'informations et de collaboration favorisés. Des séances de réseau interdisciplinaire sont

5/5 QUE 1703-A

également organisées à intervalles réguliers pour rassembler familles et professionnels.

Enfin, la direction générale ad interim de l'OMP a mis en place un suivi resserré de la situation du foyer, au travers de séances hebdomadaires réunissant les directions du foyer et les services de l'OMP concernés, afin d'avancer sur divers axes, tels que l'accompagnement et la formation des professionnels, l'élaboration du projet institutionnel, la restructuration des processus organisationnels, la gestion des infrastructures et équipements, la collaboration avec les associations de parents (Autisme Genève, Insieme, Association genevoise de parents d'élèves de l'enseignement spécialisé) et les perspectives futures de délégation de la prise en charge résidentielle des enfants DI/TSA au sein d'une institution subventionnée spécialisée. Ces divers axes figurent également au sein du plan d'action que le DIP a lancé début mars suite au rapport des experts externes⁶.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Serge DAL BUSCO

https://ge.ch/document/analyse-externe-du-foyer-mancy-plan-action-du-dip